



Prescription du PLUi : 25 janvier 2018
Arrêt du PLUi : 31 août 2023
Approbation du PLUi :

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5.2.1 Plan des Servitudes d'Utilité Publique par commune



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Echelle : 1:4600



Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020

Servitude d'Utilité Publique

- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés de 500m
- AC2 - Protection des sites inscrits
- AC2 - Protection des sites classés
- EL3 - Servitudes de marchepied sur le domaine public fluvial
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne de tension supérieure ou égale à 130 kilovolts
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abattage d'arbres au voisinage d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PMI - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN

Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENERA TEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS DE 500M	CODE DU PATRIMOINE : ARTICLES L621-1 À L621-29 ET L621-30 À L621-32	NON RENSEIGNÉ	NON RENSEIGNÉ	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH PARTELLEMENT CLASSÉ INSCRIT DE LA COMMUNE DE AUTHEZAT : EGLISE NOTRE-DAME	CLASSEMENT LE 04/07/1980 INSCRIPTION LE 04/07/1980	NON RENSEIGNÉ
AC2 -	PROTECTION DES SITES INSCRITS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE INSCRIT : MONPEYROUX VILLAGE ET JARDINS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 08/05/1972	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSÉS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE CLASSÉ DE LA BATAILLE DE GÉROGEOE, DES OPPIDA ARVERNES ET DES CAMPS DE CÉSAR	ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 30/08/2022	DIRECTION REGIONALE ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
EL3 -	SERVITUDES DE MARCHÉPIED SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL	CODE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES : ARTICLES L2131-2 À L2131-4	NON RENSEIGNÉ	APPLICATION DIRECTE DU CODE DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME
EL11 -	SERVITUDES RELATIVES AUX INTERDICTIONS D'ACCÈS GREVANT LES PROPRIÉTÉS LIMITROPHES DES AUTOROUTES	CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE : ARTICLE L122-2	AUTOROUTE A75	APPLICATION DIRECTE DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE ET DU CODE DE LA ROUTE	DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES MASSIF CENTRAL
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRE	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLE L 323-3 À L323-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION EN TERRE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHAGE OU D'ABATTAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLE L 323-3 À L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE DE TENSION SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLE L 323-3 À L323-9	LIASON 225KV N°1 ENVAL-SSOIRE	ARRÊTÉ DE DUP DU 16/03/1940	RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRIQUE GROUPE MAINTIENANCE RÉSEAUX AUVERGNE
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- ART L2223-5	CIMETIÈRE DE AUTHEZAT, LA SAUVETAT	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE AUTHEZAT
PMI -	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE L562-1 ET ARTICLE L562-4	PPRI VAL D'ALLIER CLERMONTAIS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 04/11/2013	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



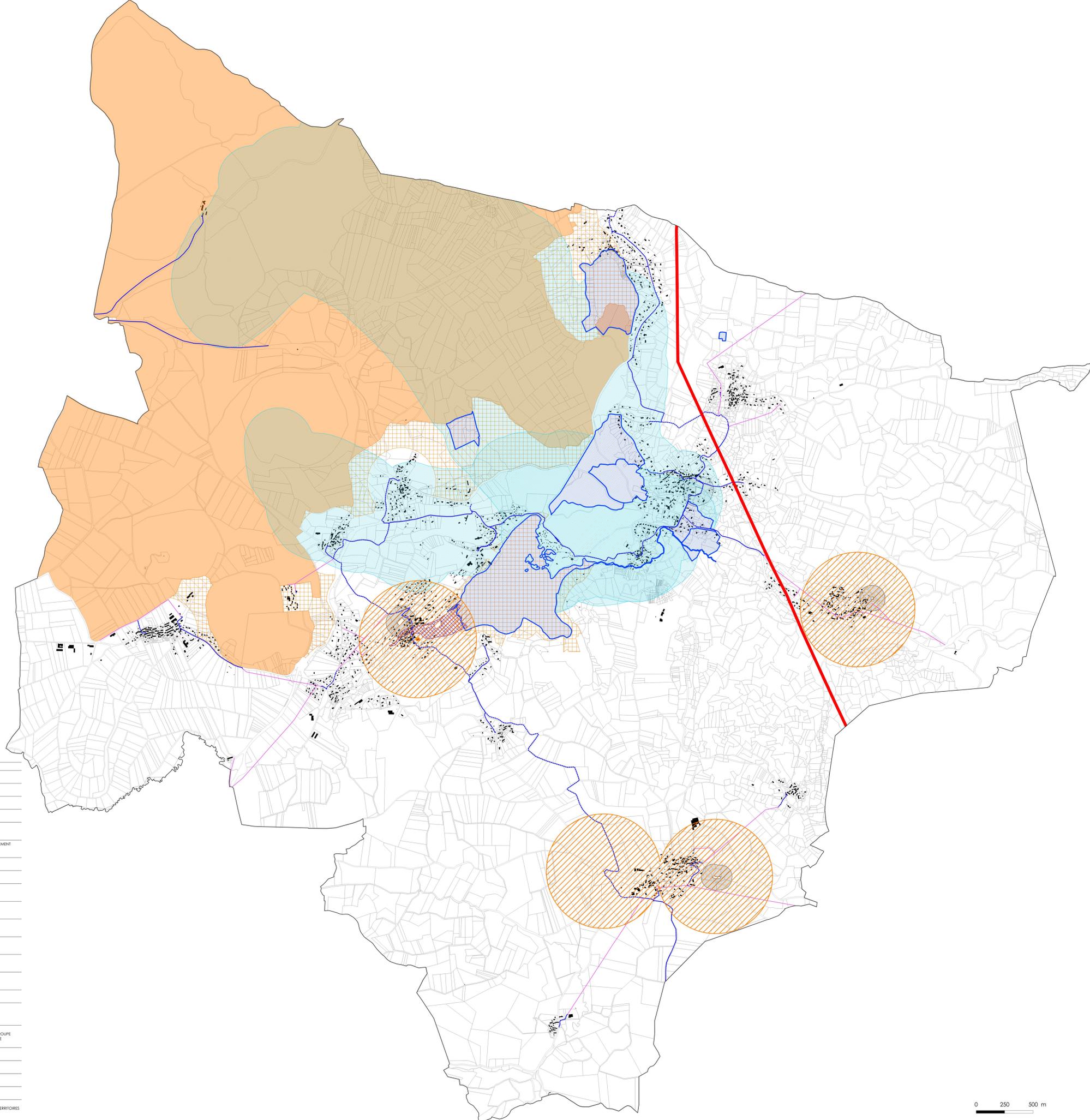
Echelle : 1:12000

Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020



Servitude d'Utilité Publique

- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés de 500m
- AC2 - Protection des sites inscrits
- AC2 - Protection des sites classés
- AS1 - Périmètre de Protection éloigné des points de prélèvement des eaux potables
- AS1 - Périmètre de Protection rapproché des points de prélèvement des eaux potables
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abatage d'arbres au voisinage d'une d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abatage d'arbres au voisinage d'une d'une ligne électrique aérienne RTE de tension inférieure à 130 kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PMI - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN



Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENERATEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH CLASSÉ DE LA COMMUNE DE AYDAT - CROIX DE CHATELÈRE	CLASSEMENT LE 12/12/1910	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH CLASSÉ DE LA COMMUNE DE AYDAT - CROIX DE LA RIBREYE	CLASSEMENT LE 12/12/1910	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH CLASSÉ DE LA COMMUNE DE AYDAT - ÉGLISE SAINT-DONNE	CLASSEMENT LE 04/08/1970	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE AYDAT - FONTAINE DE PONTEIX	INSCRIPTION LE 26/11/1990	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS DE 500M	CODE DU PATRIMOINE - ARTICLES L601-1 À L621-29 ET L621-30 À L621-32	NON RENSEIGNÉ	NON RENSEIGNÉ	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSÉS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE CLASSÉ DE LA CHAÎNE DES PUY	DÉCRET LE 26/09/2000	DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
AC2 -	PROTECTION DES SITES INSCRITS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE INSCRIT - LAC D'AYDAT ET SES RIVES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 30/12/1945	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC2 -	PROTECTION DES SITES INSCRITS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE INSCRIT - CHAÎNE DES PUY	ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 01/02/1972	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE - EAUX POTABLES - ARTICLES L1321-2 ET R1321-13	FORAGE ROULLAS BAS À AYDAT - GESTION SME ISSORE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 03/11/2015	AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / DT PUY DE DÔME
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE - EAUX POTABLES - ARTICLES L1321-2 ET R1321-13	FORAGE ROULLAS BAS À AYDAT - GESTION SME ISSORE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 03/11/2015	AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / DT PUY DE DÔME
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE - EAUX POTABLES - ARTICLES L1321-2 ET R1321-13	GALLERIE ROULLAS BAS À AYDAT - GESTION SME ISSORE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 03/11/2015	AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / DT PUY DE DÔME
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE - EAUX POTABLES - ARTICLES L1321-2 ET R1321-13	CARPAGE PRALAN À AYDAT - GESTION COMMUNE DE AYDAT	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27/08/1994	AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / DT PUY DE DÔME
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE - EAUX POTABLES - ARTICLES L1321-2 ET R1321-13	GALLERIE ROULLAS BAS À AYDAT - GESTION SME ISSORE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 03/11/2015	AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / DT PUY DE DÔME
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE - EAUX POTABLES - ARTICLES L1321-2 ET R1321-13	GALLERIE ROULLAS BAS À AYDAT - GESTION SME ISSORE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 03/11/2015	AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / DT PUY DE DÔME
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRÉ	R1321-13	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENTERRÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS A L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHEMENT D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L1323-3	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS A L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHEMENT D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE RTE DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L1323-3	RÉSEAU LIASON 63KV N°1 ENVAL - MONTAGOUT LE BLANC - SUPER-BESSE	DIVERSES CONVENTIONS A L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRICITÉ GROUPE MAINTIENANCE RÉSEAUX AUVERGNE
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - ART L2223-5	CIMETIÈRE DE AYDAT	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE AYDAT
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - ART L2223-5	CIMETIÈRE DU FOHET	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE AYDAT
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - ART L2223-5	CIMETIÈRE DE ROULLAT BAS	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE AYDAT
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - ART L2223-5	CIMETIÈRE DE PONTEIX	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE AYDAT
PMI -	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLE L562-1 ET ARTICLE L562-4	PPRI VETRE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 22/12/2008	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



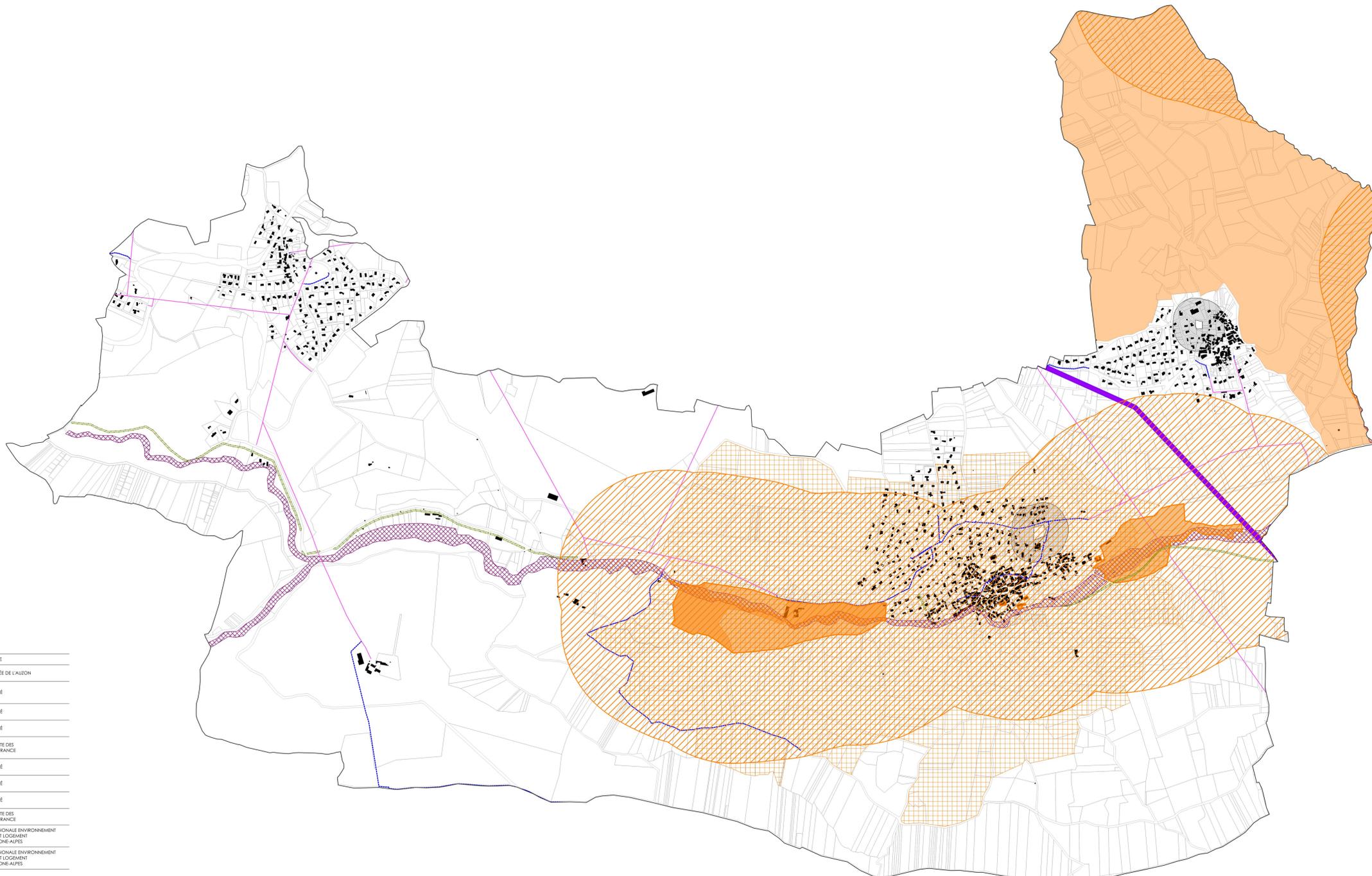
Echelle : 1:6500



Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020

Servitude d'Utilité Publique

- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'assainissement
- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés de 500m
- AC2 - Protection des sites inscrits
- AC2 - Protection des sites classés
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne de tension supérieure ou égale à 130 kilovolts
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'abattage ou d'abattage d'arbres au voisinage d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PMI - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN



Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENERA TEUR	DATE	GESTIONNAIRE
A5-	SERVITUDE ATTACHEE AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'ASSAINISSEMENT	CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME - ART L152-1 A L 152-2	NON RENSEIGNE	CONVENTIONS A L'AMIABLE OU ARRETES PREFECTORAUX	SIA DE LA VALLEE DE L'AUZON
AC1-	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSES	NON RENSEIGNE	MH PARTELEMENT CLASSE DE LA COMMUNE DE CHANONAT : CHATEAU DE LA BATSSE	CLASSEMENT LE 17/07/1997 CLASSEMENT LE 16/06/1970	NON RENSEIGNE
AC1-	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSES	NON RENSEIGNE	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE CHANONAT : CHATEAU DE VARVASSE	INSCRIPTION LE 24/11/1995	NON RENSEIGNE
AC1-	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSES	NON RENSEIGNE	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE CHANONAT : CROIX	INSCRIPTION LE 17/07/1926	NON RENSEIGNE
AC1-	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSES DE 500M	CODE DU PARVOIRNE : ARTICLES L621-1 À L621-29 ET L621-30 À L621-32	NON RENSEIGNE	NON RENSEIGNE	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC1-	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSES	NON RENSEIGNE	MH PARTELEMENT INSCRIT DE LA COMMUNE DE CHANONAT : HÔTEL DE LOUIS	INSCRIPTION LE 19/10/1965	NON RENSEIGNE
AC1-	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSES	NON RENSEIGNE	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE CHANONAT : HÔTEL DE GOLFER	CLASSEMENT LE 07/08/1926	NON RENSEIGNE
AC1-	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSES	NON RENSEIGNE	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE CHANONAT : EGLISE SAINT-ETIENNE	INSCRIPTION LE 27/10/1986	NON RENSEIGNE
AC2-	PROTECTION DES SITES INSCRITS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE INSCRIT : VILLAGE DE CHANONAT ET ABORDS	ARRÊTÉ PREFECTORAL DU 30/06/1977	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC2-	PROTECTION DES SITES CLASSÉS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE CLASSÉ DE LA BATAILLE DE GERGOUE, DES OPFIDA ARVERNES ET DES CAMPS DE CÉSAK	ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 30/08/2022	DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
AC2-	PROTECTION DES SITES CLASSÉS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE CLASSÉ DU PARC DU CHATEAU DE LA BATSSE	ARRÊTÉ PREFECTORAL DU 08/06/1950	DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
I4-	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHAGE OU D'ABATTAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 À L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMIABLE ET ARRETES PREFECTORAUX	ENEDIS
I4-	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRÉ	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 À L323-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENTERRÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMIABLE ET ARRETES PREFECTORAUX	ENEDIS
I4-	SERVITUDES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE DE TENSION SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 À L323-9	LIGSON 225KV N°1 ENVALISSORE	ARRÊTÉ DE DUP DU 14/03/1940	RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRICITÉ GROUPE MAINTENANCE RÉSEAUX AUVERGNE
INT1-	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - ART L2223-5	CIMETIÈRE DE JUSSAT	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE CHANONAT
INT1-	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - ART L2223-5	CIMETIÈRE DE CHANONAT	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE CHANONAT
PM1-	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L562-1 ET ARTICLE L562-6	PPRI AUZON	ARRÊTÉ PREFECTORAL DU 09/05/2020	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Echelle : 1:3200



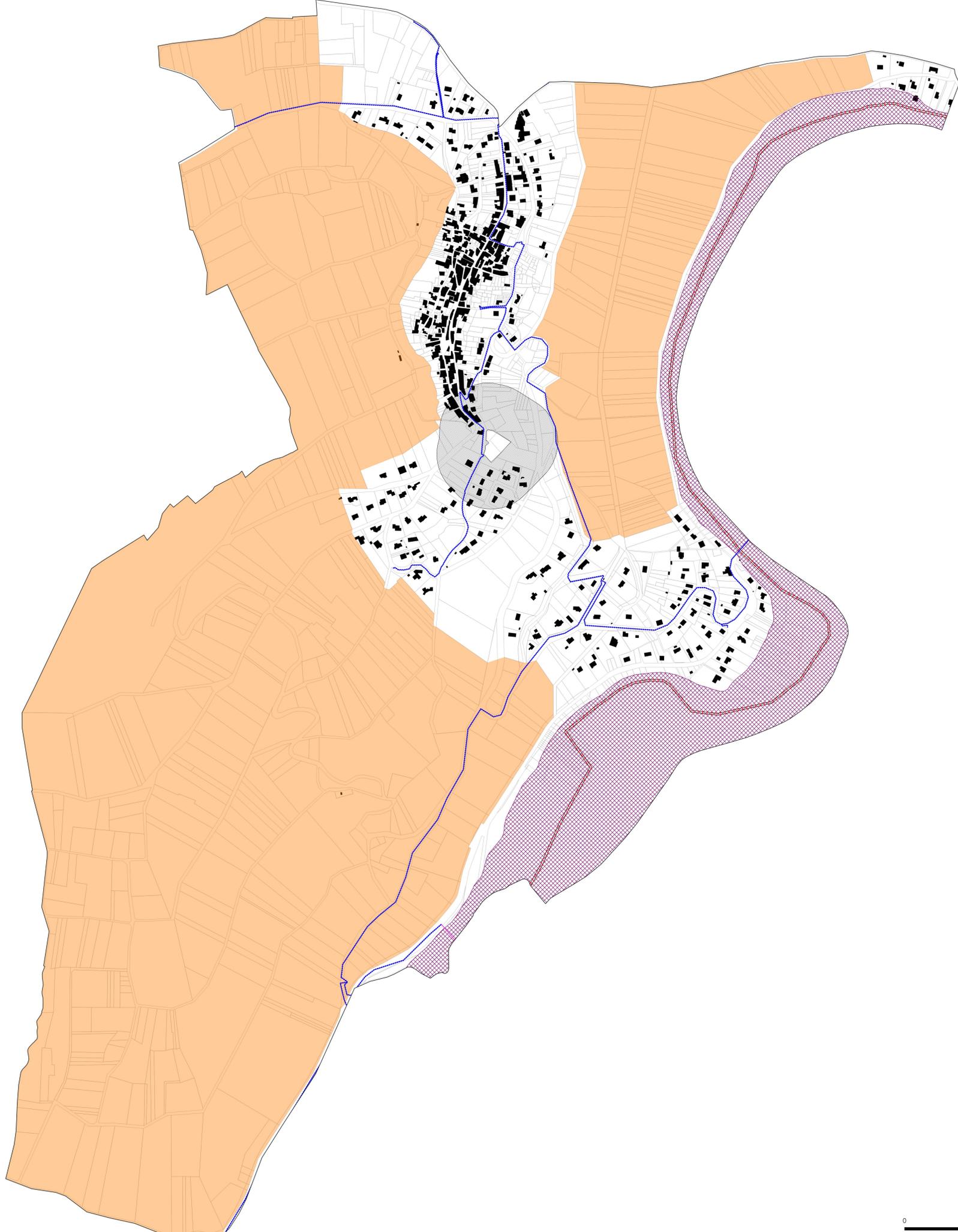
Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020

Servitude d'Utilité Publique

- AC2 - Protection des sites classés
- EL3 - Servitudes de marchepied sur le domaine public fluvial
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abatage d'arbres au voisinage d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN

Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENERATEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSES	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 A L341-22	SITE CLASSE DE LA BATAILLE DE GERGOGNE	ARRÊTE MINISTÉRIEL DU 30/06/2022	DIRECTION REGIONALE ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHONE-ALPES
EL3 -	SERVITUDES DE MARCHEPIED SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL	CODE GENERAL DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES : ARTICLES L1213-1 A L1213-4	NON RENSEIGNÉ	APPLICATION DIRECTE DU CODE DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRE	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 A L323-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENTERRÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMiable ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHAGE OU D'ABATAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 A L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMiable ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- ART L2223-3	CIMETIÈRE DE CORENT	APPLICATION DIRECTE DU COCT	COMMUNE DE CORENT
PM1 -	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE L562-1 ET ARTICLE L562-6	PPRI VAL D'ALLIER CLERMONTIS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 04/11/2013	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



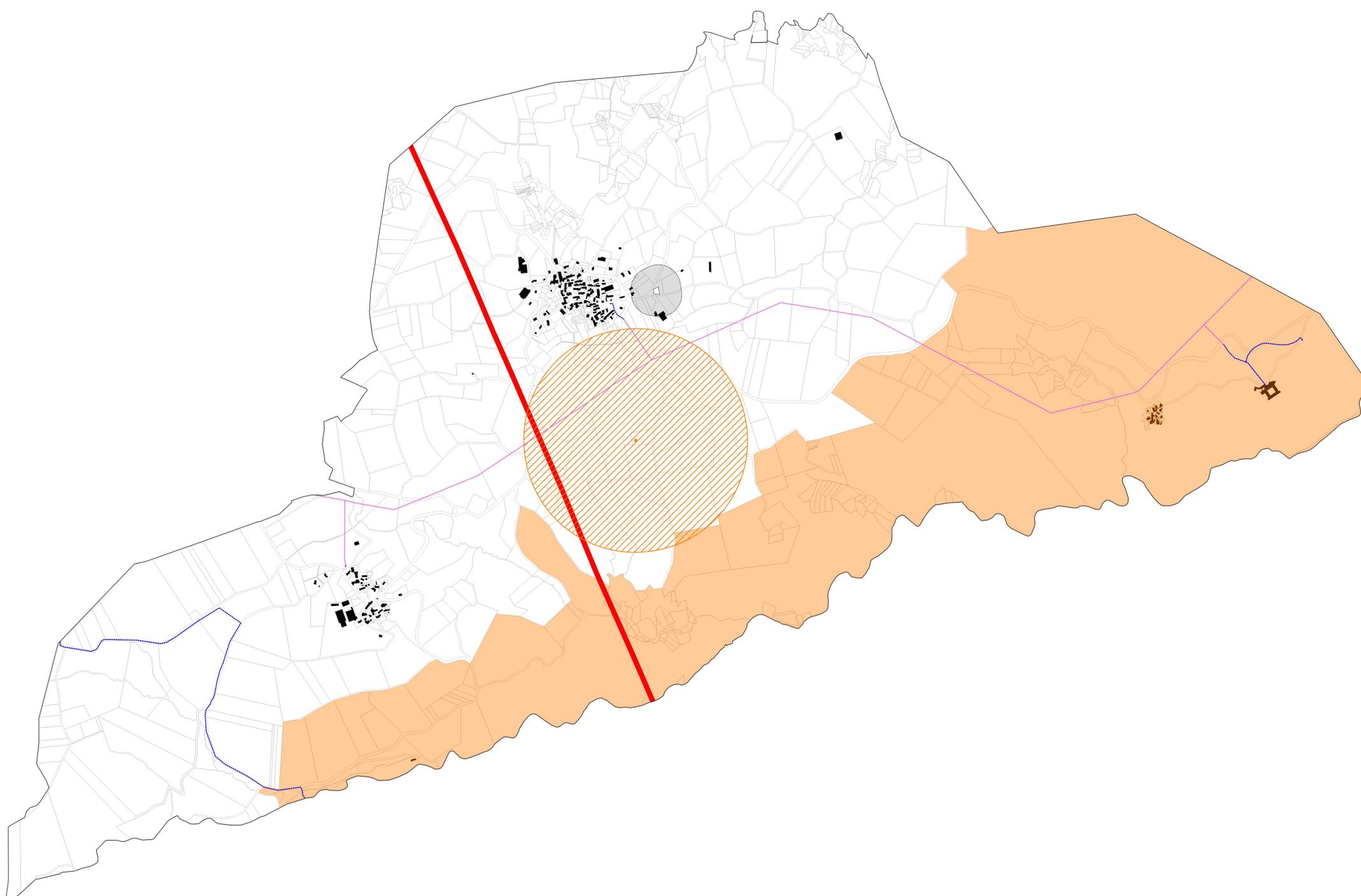
Echelle : 1:6400



Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020

Servitude d'Utilité Publique

- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés de 500m
- AC2 - Protection des sites inscrits
- AC2 - Protection des sites classés
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abatage d'arbres au voisinage d'une d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abatage d'arbres au voisinage d'une d'une ligne électrique aérienne RTE de tension inférieure à 130 kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN



Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENEREATEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS DE 500M	CODE DU PATRIMOINE - ARTICLES L601-1 à L601-29 ET L621-30 à L621-32	NON RENSEIGNÉ	NON RENSEIGNÉ	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH CLASSE DE LA COMMUNE DE Cournols - ALLÉE COUVERTE DE LA GROTTÉ	CLASSEMENT LE 18/04/1914	NON RENSEIGNÉ
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSÉS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLES L341-1 à L341-22	SITE CLASSÉ DES GORGES DE LA MONNE	DÉCRET DU 08/08/1979	DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
AC2 -	PROTECTION DES SITES INSCRITS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLES L341-1 à L341-22	SITE INSCRIT : HAMEAU DE RANDOL	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 30/11/1979	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRÉ	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 à L323-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENTERRÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS A L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHEMENT OU D'ABATAGE D'ARBRES AU VOISINAGE	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 à L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS A L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	D'UNE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 à L323-9	RÉSEAU LIASON 63KV N° TENDAL MONTAGUT LE BLANC - SUPER-BESSE	DIVERSES CONVENTIONS A L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRICITÉ GROUPE MAINTIENANCE RÉSEAUX AUVERGNE
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHEMENT OU D'ABATAGE D'ARBRES AU VOISINAGE	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 à L323-9	RÉSEAU LIASON 63KV N° TENDAL MONTAGUT LE BLANC - SUPER-BESSE	DIVERSES CONVENTIONS A L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRICITÉ GROUPE MAINTIENANCE RÉSEAUX AUVERGNE
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- ART L2223-5	CIMETIÈRE DE Cournols	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE Cournols
PM1 -	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLE L5621 ET ARTICLE L562-6	PPRI VEYRE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 22/12/2008	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Echelle : 1:5250



Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020

Servitude d'Utilité Publique

- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés de 500m
- AC2 - Protection des sites inscrits
- AC2 - Protection des sites classés
- AS1 - Périmètre de Protection éloigné des points de prélèvement des eaux potables
- AS1 - Périmètre de Protection rapproché des points de prélèvement des eaux potables
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abattage d'arbres au voisinage d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN

Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENÉRATEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS DE 500M	CODE DU PATRIMOINE : ARTICLES L621-1 À L621-29 ET L621-30 À L621-32	NON RENSEIGNÉ	NON RENSEIGNÉ	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE ROCHE-BLANCHE : EGISE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE GERGOVIE	INSCRIPTION LE 24/05/1996	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH CLASSÉ DE LA COMMUNE DE ROCHE-BLANCHE : OPPIDUM DE GERGOVIE	CLASSEMENT LE 09/11/2018	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE ROCHE-BLANCHE : PETIT CAMP DE CÉSAR	INSCRIPTION LE 27/01/2015	NON RENSEIGNÉ
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSÉS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE CLASSE DE LA BATAILLE DE GERGOVIE, DES OPPIDA ARVERNES ET DES CAMPS DE CÉSAR	ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 30/08/2022	DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
AC2 -	PROTECTION DES SITES INSCRITS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE INSCRIT : PLATEAU DE GERGOVIE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 20/12/1945	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : EAUX POTABLES - ARTICLES L1321-2 ET R1321-13	GROUPE DE CAPTAGES FONTAIGNET ET CHEN À LA ROCHE-BLANCHE - GESTION COMMUNE DE PERIGNAT-LES-SARLÈVES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 30/04/2007	AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / D1 PUY DE DÔME
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : EAUX POTABLES - ARTICLES L1321-2 ET R1321-13	CAPTAGE PRAT À LA ROCHE-BLANCHE - GESTION COMMUNE DE PERIGNAT-LES-SARLÈVES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 30/04/2007	AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / D1 PUY DE DÔME
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : EAUX POTABLES - ARTICLES L1321-2 ET R1321-13	GROUPE DE CAPTAGES FONTAIGNET ET CHEN À LA ROCHE-BLANCHE - GESTION COMMUNE DE PERIGNAT-LES-SARLÈVES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 30/04/2007	AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / D1 PUY DE DÔME
EL11 -	SERVITUDES RELATIVES AUX INTERDICTIONS D'ACCÈS GREVANT LES PROPRIÉTÉS LIMITROPHES DES AUTOROUTES	CODE DE LA VOIE ROUTIÈRE : ARTICLE L122-2	AUTOROUTE A75	APPLICATION DIRECTE DU CODE DE LA VOIE ROUTIÈRE ET DU CODE DE LA ROUTE	DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES MASSIF CENTRAL
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRE	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLE L323-3 À L323-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENFERMÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHAGE OU D'ABATTAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLE L323-3 À L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- ART L2223-3	CIMETIÈRE DE LA ROCHE-BLANCHE	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE LA ROCHE-BLANCHE
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- ART L2223-3	CIMETIÈRE DE GERGOVIE	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE LA ROCHE-BLANCHE
PM1 -	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE L562-1 ET ARTICLE L562-6	PPRNI AGGLOMÉRATION CLERMontoISE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 08/07/2016	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME
PM1 -	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE L562-1 ET ARTICLE L562-6	PPRI AUZEON	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 09/05/2007	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



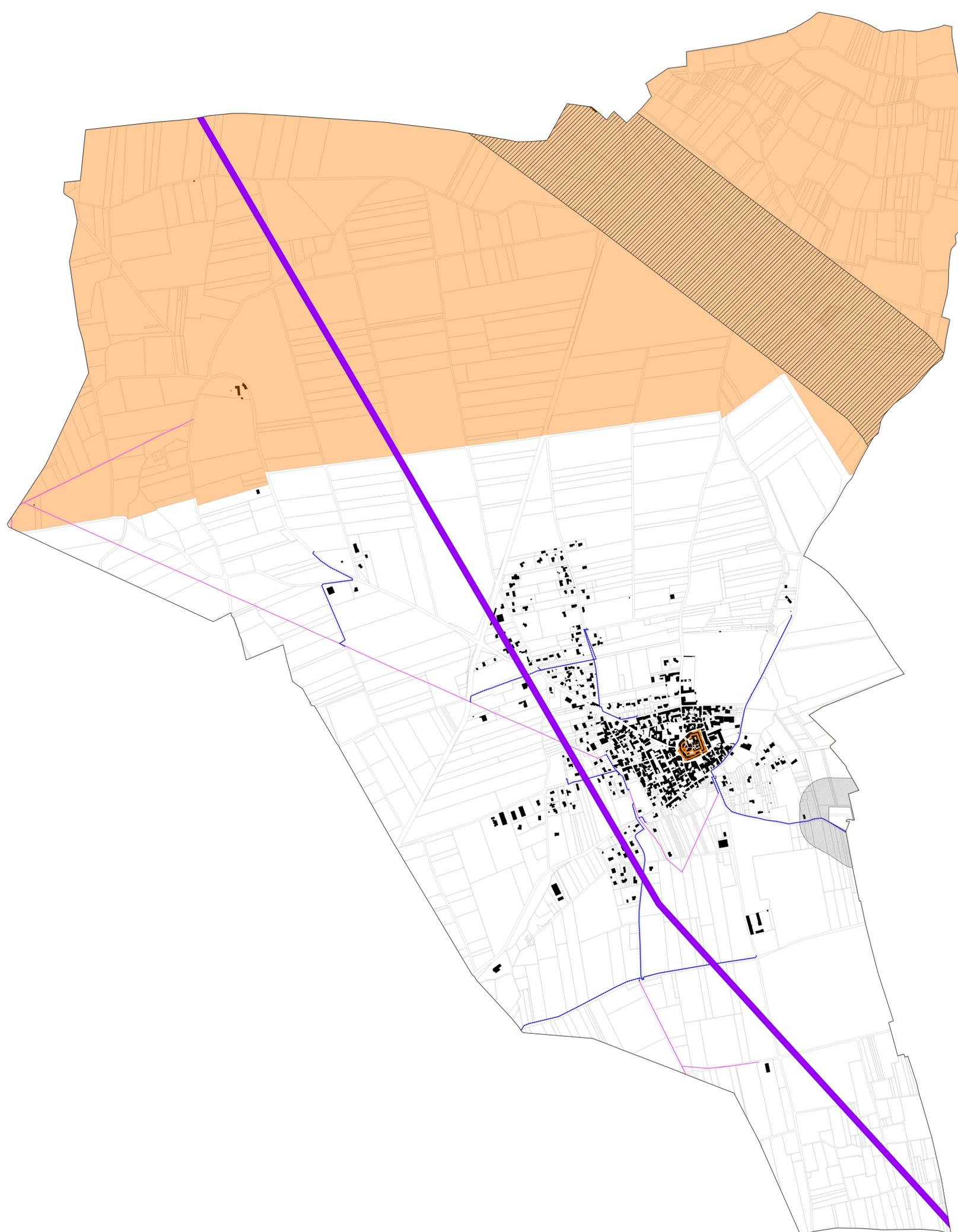
Echelle : 1:5100



Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020

Servitude d'Utilité Publique

- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés de 500m
- AC2 - Protection des sites inscrits
- AC2 - Protection des sites classés
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne de tension supérieure ou égale à 130 Kilovolts
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abatage d'arbres au voisinage d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 Kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières



Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENERATEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS DE 500M	CODE DU PATRIMOINE : ARTICLES L621-1 À L621-29 ET L621-30 À L621-32	NON RENSEIGNÉ	NON RENSEIGNÉ	STAF ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH FORTIFIEMENT CLASSE-INSCRIT DE LA COMMUNE DE SAUVETAT : FORTIFICATIONS D'AGGLOMÉRATION	INSCRIPTION LE 13/07/1926 - CLASSEMENT LE 15/04/1938	NON RENSEIGNÉ
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSÉS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE CLASSE DE LA BATAILLE DE GERGOGNE, DES OPPIDA ARVERNES ET DES CAMPS DE CESAR	ARRÊTE MINISTERIEL DU 30/08/2022	DIRECTION REGIONALE ENVIRONNEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES AMENAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
AC2 -	PROTECTION DES SITES INSCRITS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE INSCRIT : SAUVETAT QUARTIER DES FORTS	ARRÊTE PRÉFECTORAL DU 18/05/1955	STAF ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
EL11 -	SERVITUDES RELATIVES AUX INTERDICTIONS D'ACCÈS GREVANT LES PROPRIÉTÉS LIMITROPHES DES AUTOROUTES	CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE : ARTICLE L122-2	AUTOROUTE A75	APPLICATION DIRECTE DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE ET DU CODE DE LA ROUTE	DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES MASSIF CENTRAL
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHAGE OU D'ABATAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 À L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRÉ	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 À L323-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENTERRÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE DE TENSION SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 À L323-9	LIAISON 225KV N°1 ENVAL-ISSOIRE	ARRÊTE DE DUP DU 14/03/1940	RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRIQUE GROUPE MAINTENANCE RÉSEAUX AUVERGNE
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES: ART L2223-5	CIMETIÈRE DE AUTHÉZAT, LA SAUVETAT	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE AUTHÉZAT

0 250 500 m

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Echelle : 1:4000



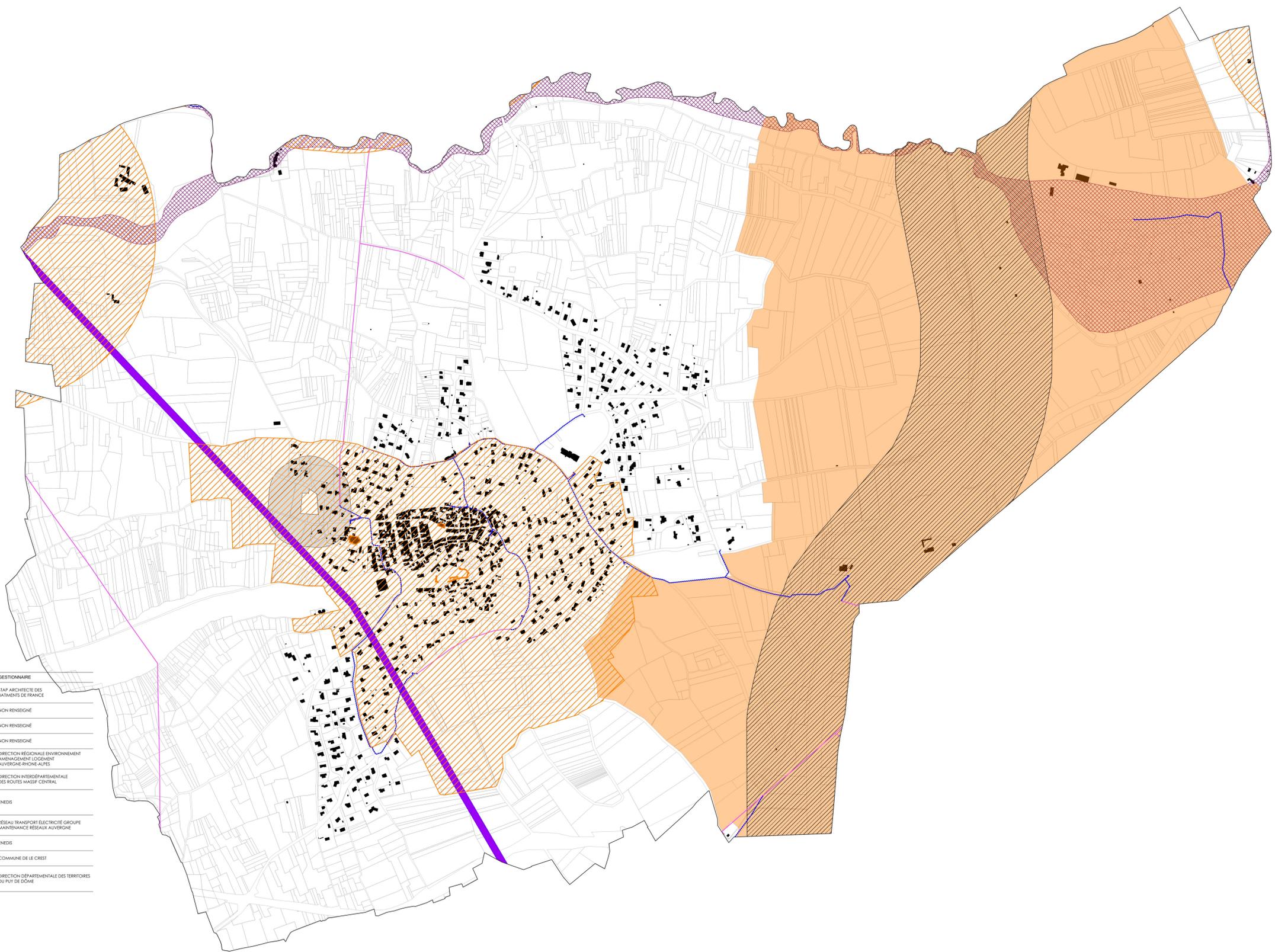
Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020

Servitude d'Utilité Publique

- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés de 500m
- AC2 - Protection des sites classés
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne de tension supérieure ou égale à 130 kilovolts
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abatage d'arbres au voisinage d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN

Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENERATEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS DE 500M	CODE DU PATRIMOINE : ARTICLES L621-1 À L621-29 ET L621-30 À L621-32	NON RENSEIGNÉ	NON RENSEIGNÉ	STAP ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE CREST : CHATEAU DU CREST	INSCRIPTION LE 12/11/1926 INSCRIPTION LE 08/02/1926	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE CREST : MAISON DES MOINES	INSCRIPTION LE 13/10/2004	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH CLASSÉ DE LA COMMUNE DE LE CREST : ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION	CLASSEMENT LE 07/02/1907	NON RENSEIGNÉ
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSÉS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE CLASSÉ DE LA BAILLIE DE GERGOGNE, DES CAMPES ARVERNES ET DES CHAMPS DE CÉSAR	ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 30/08/2022	DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
EL11 -	SERVITUDES RELATIVES AUX INTERDICTIONS D'ACCÈS GREVANT LES PROPRIÉTÉS LIMITROPHES DES AUTOROUTES	CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE : ARTICLE L122-2	AUTOROUTE A75	APPLICATION DIRECTE DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE ET DU CODE DE LA ROUTE	DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES MASSIF CENTRAL
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHEMENT OU D'ABATAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLE L 323-3 À L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE DE TENSION SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLE L 323-3 À L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	ARRÊTÉ DE DUP DU 14/03/1940	RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRIQUE GROUPE MAINTIENANCE RÉSEAUX AUVERGNE
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRE	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLES L 323-3 À L323-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENTERRE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES: ART L2223-5	CIMETIÈRE DE LE CREST	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE LE CREST
PM1 -	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE L5621 ET ARTICLE L562-6	PPRI ALZON	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 09/05/2007	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME



Département du Puy-de-Dôme

Commune de LES MARTRES DE VEYRE

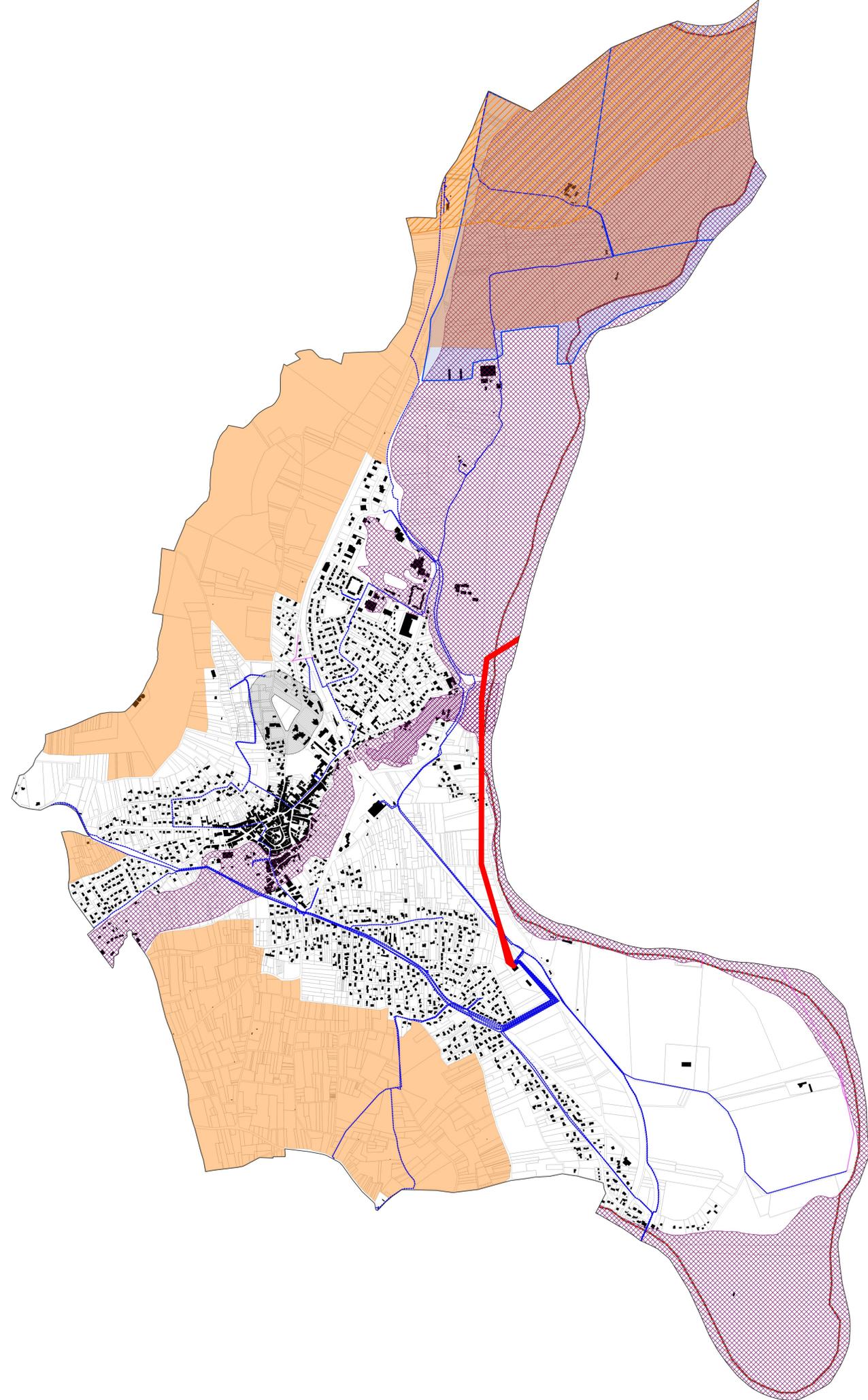
PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Echelle : 1:7300



Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020



- Servitude d'Utilité Publique**
- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
 - AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés de 500m
 - AC2 - Protection des sites classés
 - AS1 - Périmètre de Protection rapproché des points de prélèvement des eaux potables
 - EL3 - Servitudes de marche pied sur le domaine public fluvial
 - I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
 - I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abattage d'arbres au voisinage d'une d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
 - I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abattage d'arbres au voisinage d'une d'une ligne électrique aérienne RTE de tension inférieure à 130 kilovolts
 - INT1 - Servitude autour des cimetières
 - PMI - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN

Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENERA TEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS DE 500M	CODE DU PATRIMOINE : ARTICLES L621-1 À L621-29 ET L621-30 À L621-32	NON RENSEIGNÉ	NON RENSEIGNÉ	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE CENDRE - OPPIDUM DE GONDOLLE	INSCRIPTION LE 20/05/2009	NON RENSEIGNÉ
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSÉS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L541-1 À L541-22	SITE CLASSÉ DE LA BATAILLE DE GERGOUE, DES COPPES ARVERNES ET DES CHAMPS DE CÉSAR	ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 30/08/2022	DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : EAUX POTABLES : ARTICLES L1321-2 ET R1321-13	CHAMP CAPTANT NUIS DE CENDRE DE 0 A 7 AUX MARTRES-DE-VEYRE ET LA ROCHE-NOIRE - GESTION SVE ISSIRE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27/05/2009	AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / DT PUY DE DÔME
EL3 -	SERVITUDES DE MARCHÉPIED SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL	CODE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES : ARTICLES L2131-2 À L2131-6	NON RENSEIGNÉ	APPLICATION DIRECTE DU CODE DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHAGE OU D'ABATTAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE RTE DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 A L323-9	LIASON 33KV N°2 LIGNAT-MARTRES-DE-VEYRE	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRICITÉ GROUPE MAINTENANCE RÉSEAUX AUVERGNE
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRÉ	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 A L323-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENTERRÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHAGE OU D'ABATTAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 A L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHAGE OU D'ABATTAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE RTE DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 A L323-9	LIASON 33KV N°1 LIGNAT-MARTRES-DE-VEYRE	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRICITÉ GROUPE MAINTENANCE RÉSEAUX AUVERGNE
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- ART L2223-5	CIMETIÈRE DE LES MARTRES-DE-VEYRE	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE LES MARTRES-DE-VEYRE
PM1 -	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE L562-1 ET ARTICLE L562-4	PPRI VEYRE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 22/12/2008	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME
PM1 -	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE L562-1 ET ARTICLE L562-4	PPRI VAL D'ALLIER CLERMONTIS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 04/11/2013	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



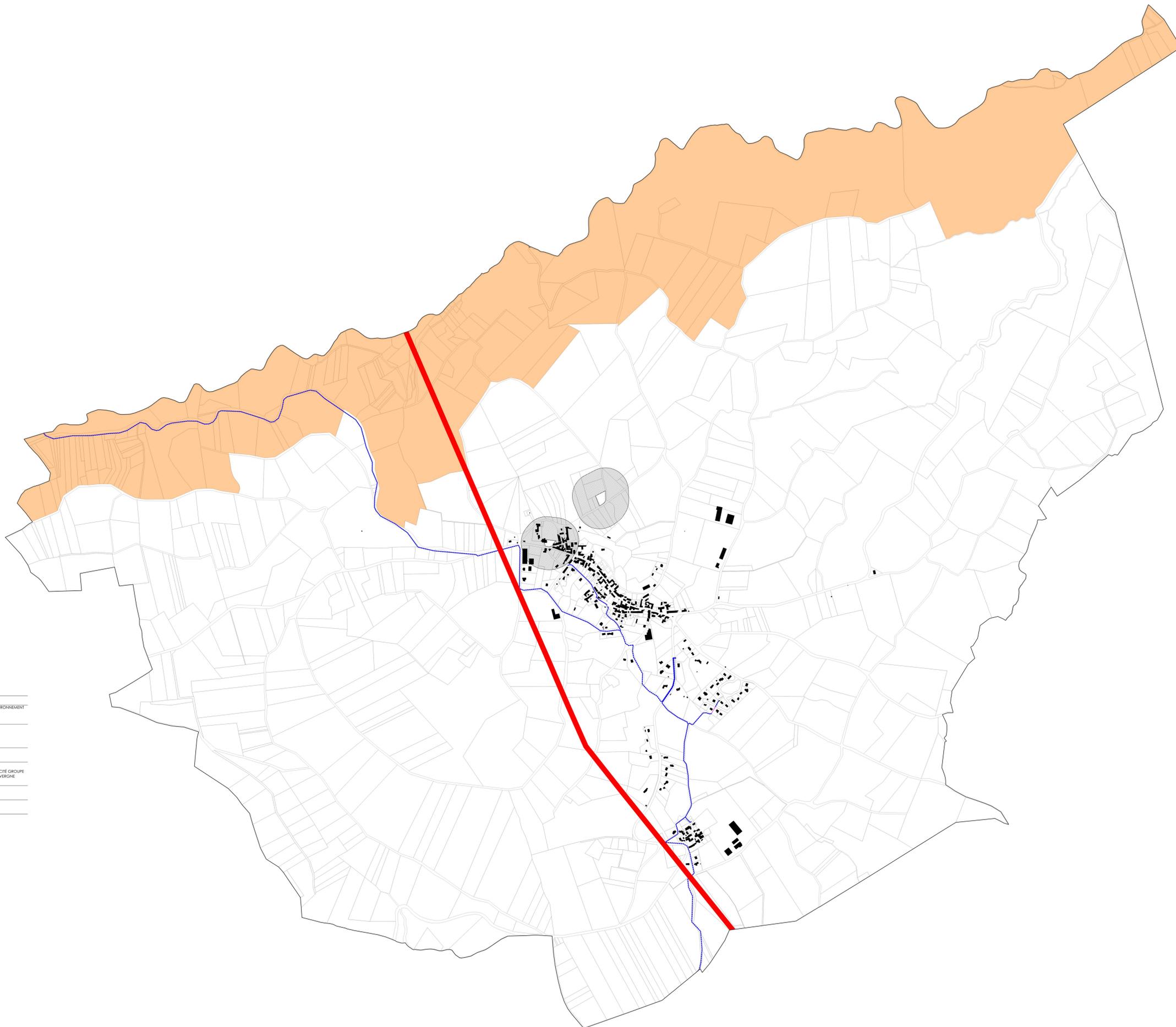
Echelle : 1:5400



Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020

Servitude d'Utilité Publique

- AC2 - Protection des sites classés
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abatage d'arbres au voisinage d'une d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 Kilovolts
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abatage d'arbres au voisinage d'une d'une ligne électrique aérienne RTE de tension inférieure à 130 Kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières



Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENEREATEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSÉS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 à L341-22	SITE CLASSÉ DES GORGES DE LA MONNE	DÉCRET DU 08/08/1979	DIRECTION REGIONALE ENVIRONNEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHAGE OU D'ABATAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 À L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRÉ	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 À L323-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENTERRÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHAGE OU D'ABATAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE RTE DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 À L323-9	RÉSEAU LIASON ASKV N°1 ENVAL - MONTAIGUT LE BLANC - SUPER-BESSE	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRICITÉ GROUPE MAINTENANCE RÉSEAUX AUVERGNE
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - ART L2223-3	CIMETIÈRE DE OLLOIX (ANCIEN)	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE OLLOIX
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - ART L2223-3	CIMETIÈRE DE OLLOIX (NOUVEAU)	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE OLLOIX

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Echelle : 1:4100



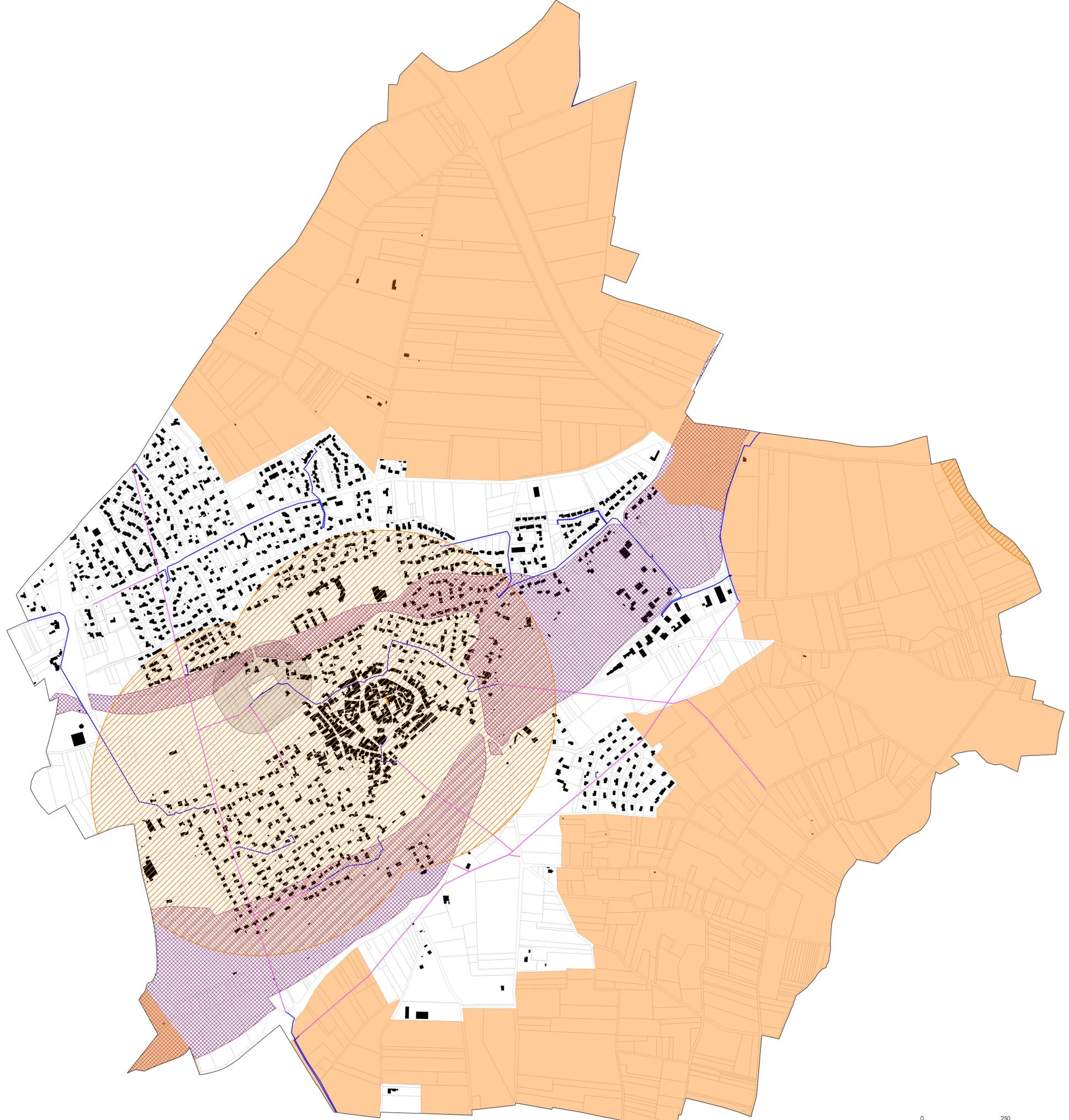
Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020

Servitude d'Utilité Publique

- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés de 500m
- AC2 - Protection des sites classés
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abattage d'arbres au voisinage d'une d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN

Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENERA TEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS DE 500M	CODE DU PATRIMOINE : ARTICLES L621-1 À L621-29 ET L621-30 À L621-32	NON RENSEIGNÉ	NON RENSEIGNÉ	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH PARTIELLEMENT INSCRIT DE LA COMMUNE DE ORCET : Eglise SAINT-MARY	INSCRIPTION LE 24/05/1996	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH CLASSÉ DE LA COMMUNE DE ORCET : CROIX	CLASSEMENT LE 16/06/1907	NON RENSEIGNÉ
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSÉS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE CLASSÉ DE LA BATAILLE DE GERGOGNE	ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 30/08/2022	DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHAGE OU D'ABATTAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLES L323-3 À L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMIABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENFERMÉ	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLES L323-3 À L323-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENFERMÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMIABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES: ART L2223-5	CIMETIÈRE DE ORCET	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE ORCET
PM1 -	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE L562-1 ET ARTICLE L562-4	PPRI ALZON	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 09/05/2007	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME



Département du Puy-de-Dôme

Commune de SAINT-AMANT-TALLENDE

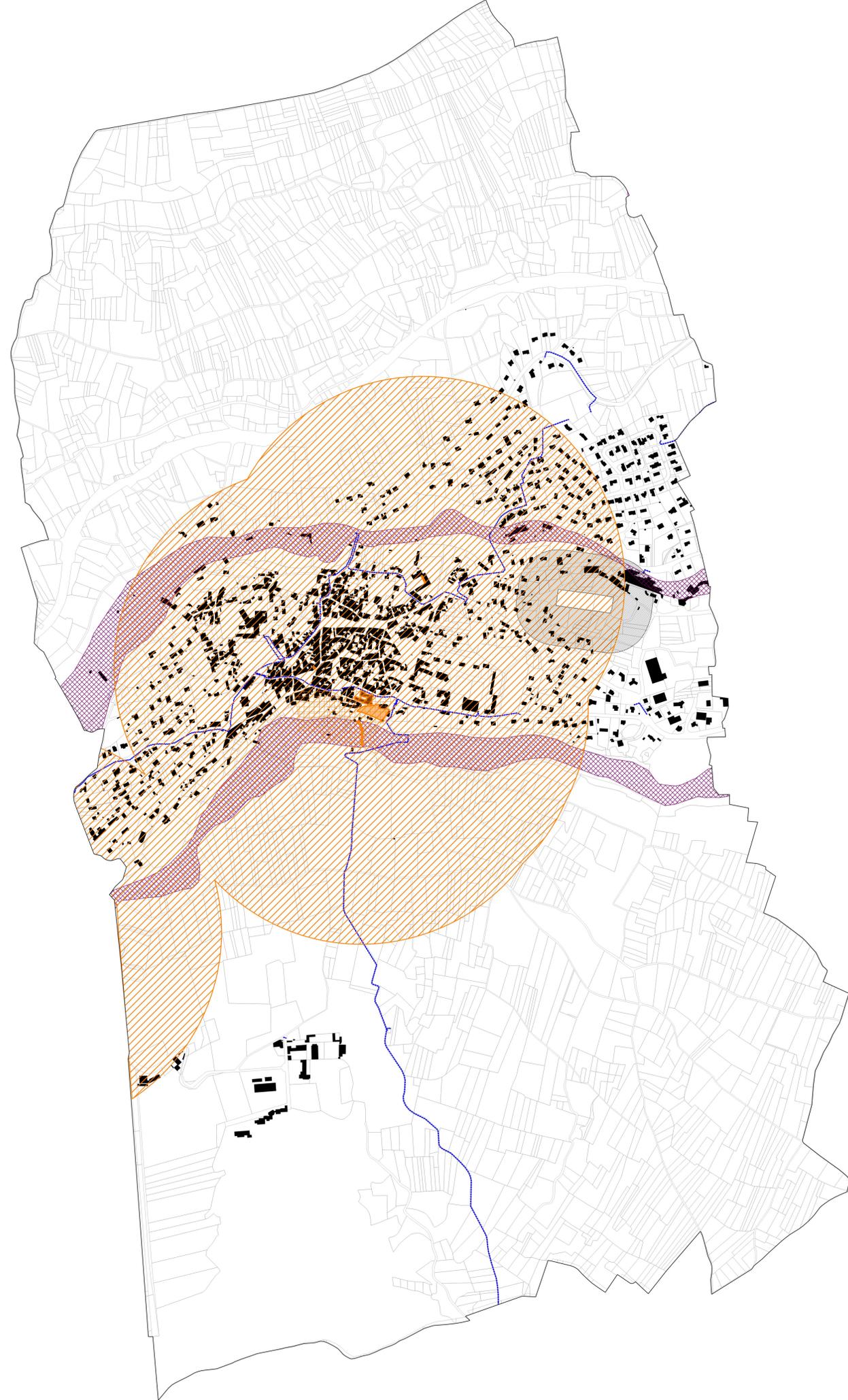
PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Echelle : 1:4300



Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020



- Servitude d'Utilité Publique**
- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
 - AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés de 500m
 - AC2 - Protection des sites inscrits
 - I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
 - I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abattage d'arbres au voisinage d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
 - INT1 - Servitude autour des cimetières
 - PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN

Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENERATEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS DE 500M	CODE DU PATRIMOINE : ARTICLES L621-1 À L621-29 ET L621-30 À L621-32	NON RENSEIGNÉ	NON RENSEIGNÉ	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH PARTIELEMENT INSCRIT DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANT-TALLENDE : MAISON DU 15ÈME SIÈCLE	INSCRIPTION LE 18/08/1988	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH PARTIELEMENT INSCRIT DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANT-TALLENDE : COUVENT DES RECOLLETS	INSCRIPTION LE 20/08/1974	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANT-TALLENDE : PONT SUR LA MONNE	INSCRIPTION LE 21/06/1999	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANT-TALLENDE : CHATEAU DE MUROL	INSCRIPTION LE 21/06/1999	NON RENSEIGNÉ
AC2 -	PROTECTION DES SITES INSCRITS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE INSCRIT : SAINT AMANT-TALLENDE LA MONNE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 09/08/1944	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHEMENT OU D'ABATTAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 923-3 À L923-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMIABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRÉ	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 923-3 À L923-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENTERRÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMIABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- ART L2223-5	CIMETIÈRE DE SAINT-AMANT-TALLENDE	APPLICATION DIRECTE DU COCT	COMMUNE DE SAINT-AMANT-TALLENDE
PM1 -	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE L562-1 ET ARTICLE L562-6	PPRI VEYRE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 22/12/2008	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Echelle : 1:4800



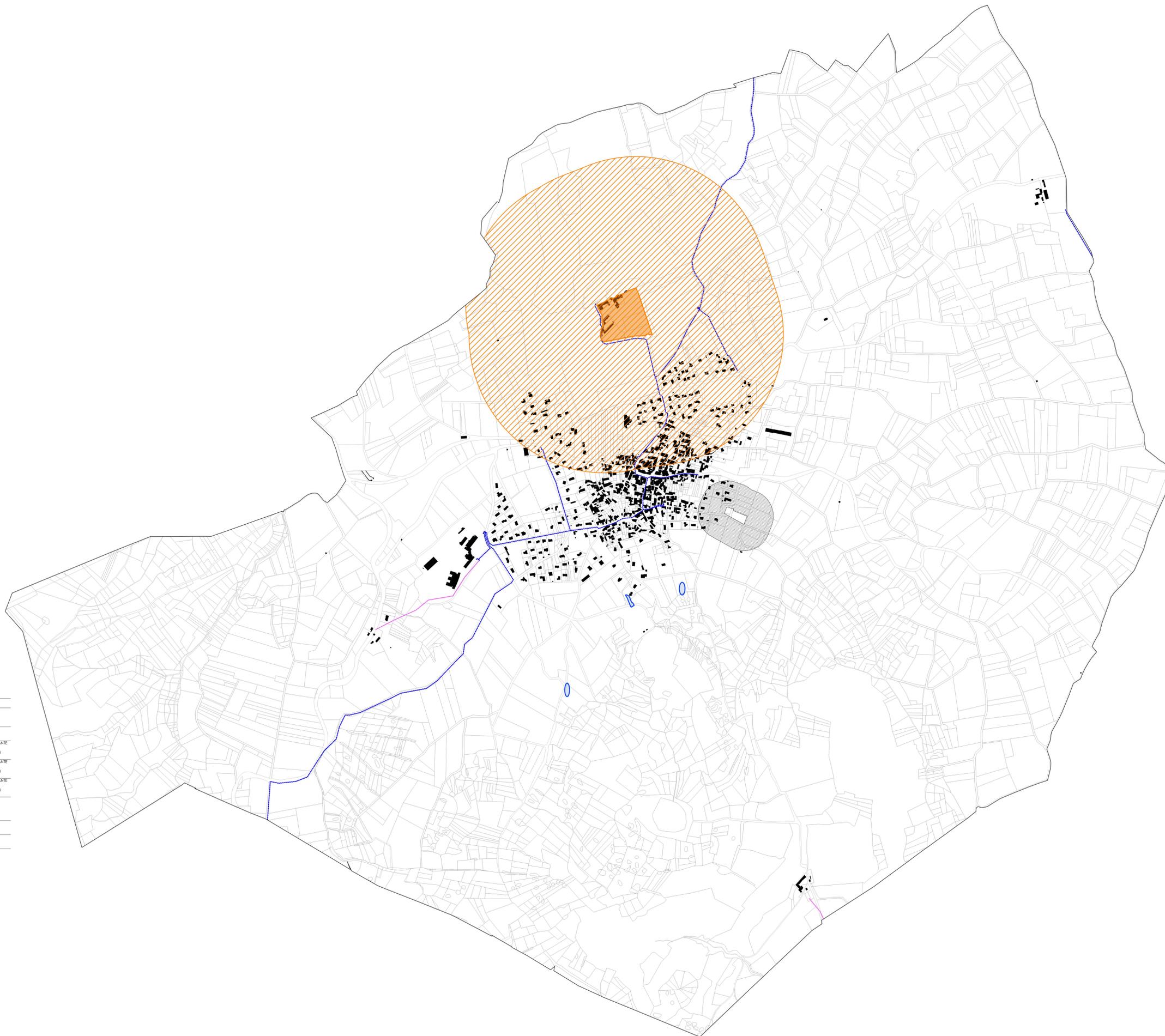
Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020

Servitude d'Utilité Publique

- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés de 500m
- AS1 - Périmètre de Protection rapproché des points de prélèvement des eaux potables
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abatage d'arbres au voisinage d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières

Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENERA TEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS DE 500M	CODE DU PATRIMOINE : ARTICLES L621-1 À L621-29 ET L621-30 À L621-32	NON RENSEIGNÉ	NON RENSEIGNÉ	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE SAINT-SANDOUX : CHÂTEAU DE TRAVERS	INSCRIPTION LE 29/12/2004	NON RENSEIGNÉ
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : EAUX POTABLES : ARTICLES L1321-2 ET R1321-13	CAPTAGE MARE PAULE À SAINT-SANDOUX - GESTION SMI ISSORE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 14/10/1946	AGENCE REGIONALE DE SANTE / DT PUY DE DÔME
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : EAUX POTABLES : ARTICLES L1321-2 ET R1321-13	CAPTAGE LA PRADA À SAINT-SANDOUX - GESTION SMI ISSORE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 14/10/1946	AGENCE REGIONALE DE SANTE / DT PUY DE DÔME
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : EAUX POTABLES : ARTICLES L1321-2 ET R1321-13	CAPTAGE CHÈRE À SAINT-SANDOUX - GESTION SMI ISSORE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 14/10/1946	AGENCE REGIONALE DE SANTE / DT PUY DE DÔME
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHEMENT OU D'ABATAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 À L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMBIABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRÉ	CODE DE L'ÉNERGIE - ARTICLE L 323-3 À L323-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENTERRÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMBIABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES: ART L2223-5	CIMETIÈRE DE SAINT-SANDOUX	APPLICATION DIRECTE DU COCT	COMMUNE DE SAINT-SANDOUX



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Echelle : 1:6500

Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020

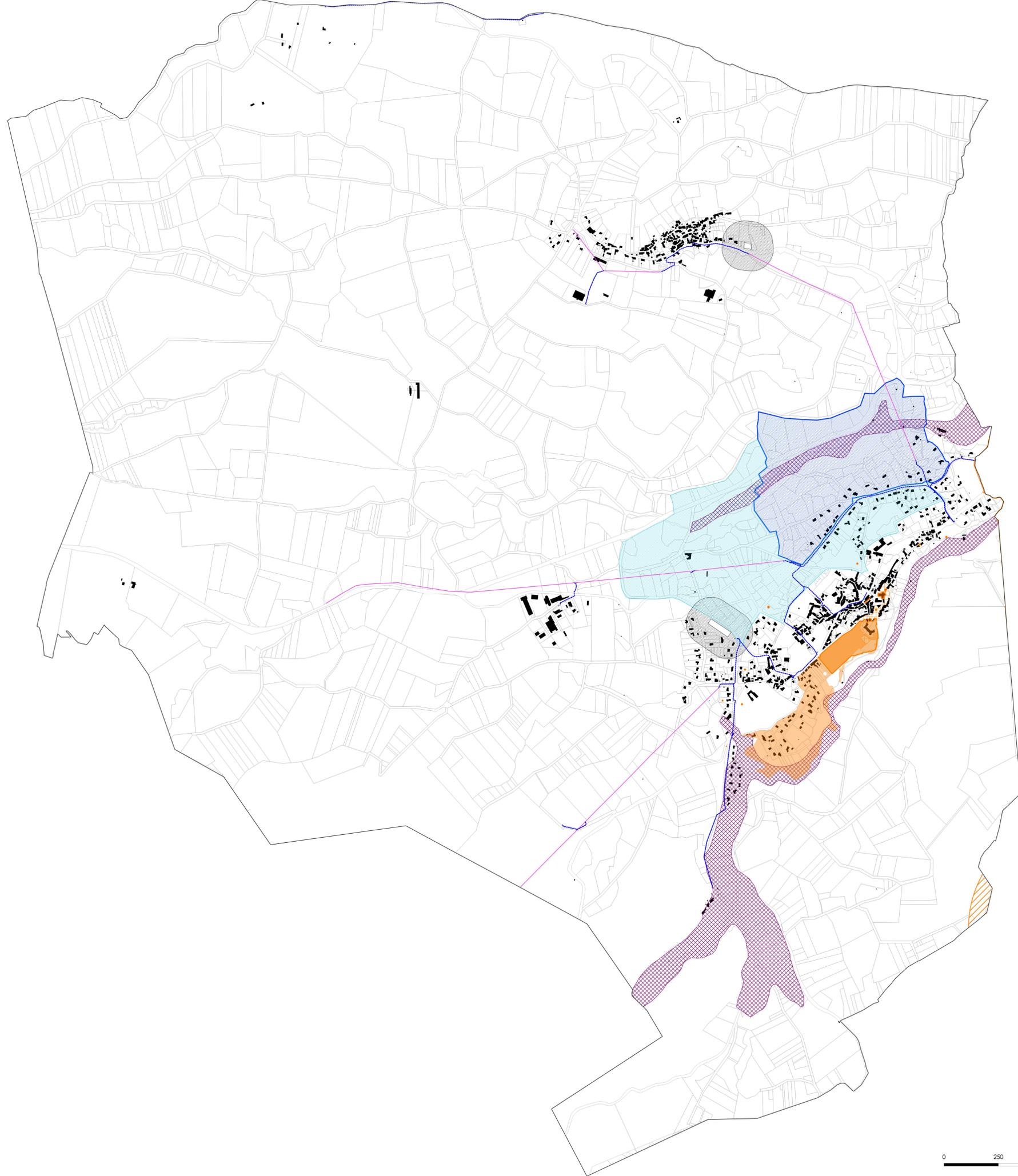


Servitude d'Utilité Publique

- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés de 500m
- AC2 - Protection des sites inscrits
- AC2 - Protection des sites classés
- AS1 - Périmètre de Protection éloigné des points de prélèvement des eaux potables
- AS1 - Périmètre de Protection rapproché des points de prélèvement des eaux potables
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abattage d'arbres au voisinage d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN

Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENERATEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS DE 500M	CODE DU PATRIMOINE : ARTICLES L621-1 À L621-29 ET L621-30 À L621-32	NON RENSEIGNÉ	NON RENSEIGNÉ	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE SAINT-SATURNIN : FORÊTE DES BOUCHÈRES	INSCRIPTION LE 30/12/1988	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH PARTELEMENT INSCRIT DE LA COMMUNE DE SAINT-SATURNIN : MAISON	INSCRIPTION LE 18/08/1988	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH INSCRIT DE LA COMMUNE DE SAINT-SATURNIN : FOSSÉS	INSCRIPTION LE 17/01/1978	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH CLASSÉ DE LA COMMUNE DE SAINT-SATURNIN : CHAPELLE SAINTE MAGDELENE	CLASSEMENT LE 09/08/1929	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH CLASSÉ DE LA COMMUNE DE SAINT-SATURNIN : FORN	CLASSEMENT LE 18/04/1914	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH CLASSÉ DE LA COMMUNE DE SAINT-SATURNIN : EGLISE SAINT-SATURNIN	CLASSEMENT LE 18/04/1914	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH PARTELEMENT CLASSÉ-INSCRIT DE LA COMMUNE DE SAINT-SATURNIN : CHÂTEAU DE SAINT-SATURNIN	INSCRIPTION LE 05/03/1992 ; CLASSEMENT LE 18/04/1914	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH CLASSÉ DE LA COMMUNE DE SAINT-SATURNIN : CROIX	CLASSEMENT LE 28/12/1910	NON RENSEIGNÉ
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSÉS	NON RENSEIGNÉ	MH PARTELEMENT INSCRIT DE LA COMMUNE DE SAINT-SATURNIN : MAISON À TOURELLE	INSCRIPTION LE 24/07/1972	NON RENSEIGNÉ
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSÉS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE CLASSÉ DES GORGES DE LA MONNE	DÉCRET DU 08/08/1979	DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSÉS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE CLASSÉ DE SAINT-SATURNIN	ARRÊTE PRÉFECTORAL DU 15/01/1938	DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
AC2 -	PROTECTION DES SITES INSCRITS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 À L341-22	SITE INSCRIT : CHÂTEAU DE SAINT-SATURNIN VOIE PUBLIQUE EGLISE ET CIMETIÈRE	ARRÊTE PRÉFECTORAL DU 19/12/1936	STAP ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTE PUBLIQUE : SAUX POTABLES : ARTICLES L1321-2 ET L1321-13	CRUCIFIX DE CHATELAIN-FRANCON ET VEGE À SAINT-SATURNIN - GESTION COMMUNE DE SAINT-AMANT-TALLENDE	ARRÊTE PRÉFECTORAL DU 27/05/1992 MODIFIÉ LE 08/07/14 ET LE 14/09/2018	AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / D1 PUY DE DÔME
AS1 -	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉ DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX POTABLES	CODE DE LA SANTE PUBLIQUE : SAUX POTABLES : ARTICLES L1321-2 ET L1321-13	CRUCIFIX DE CHATELAIN-FRANCON ET VEGE À SAINT-SATURNIN - GESTION COMMUNE DE SAINT-AMANT-TALLENDE	ARRÊTE PRÉFECTORAL DU 27/05/1992 MODIFIÉ LE 08/07/1993 ET LE 14/09/2018	AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / D1 PUY DE DÔME
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHEMENT OU D'ABATTAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLE L 323-3 À L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRÉ	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLE L 323-3 À L323-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENTERRÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- ART L2223-3	CIMETIÈRE DE CHADRAIT	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE SAINT-SATURNIN
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- ART L2223-3	CIMETIÈRE DE SAINT-SATURNIN	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE SAINT-SATURNIN
PM1 -	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE L5621 ET ARTICLE L562-6	PPRI VEYRE	ARRÊTE PRÉFECTORAL DU 22/12/2008	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME



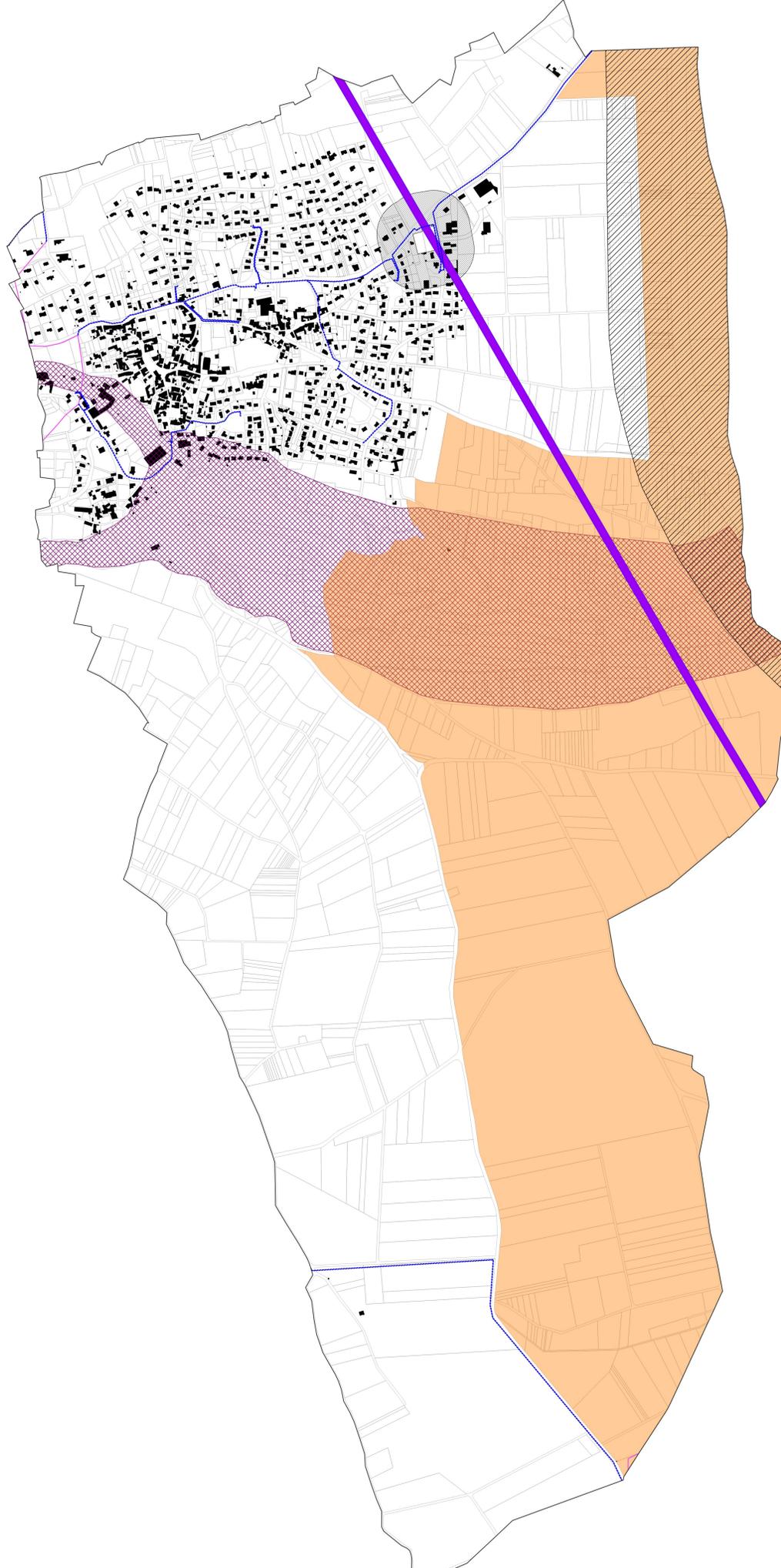
PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Echelle : 1:5350



Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020



Servitude d'Utilité Publique

- AC2 - Protection des sites classés
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne de tension supérieure ou égale à 130 kilovolts
- I4 - Servitudes d'ancrage, de surplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abatage d'arbres au voisinage d'une d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN

Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENERA TEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSES	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 A L341-22	SITE CLASSE DE LA BATAILLE DE GERGOGNE DES OPPIDA ARVERNES ET DES CAMPS DE CESAR	ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 30/08/2022	DIRECTION RÉGIONALE ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
EL11 -	SERVITUDES RELATIVES AUX INTERDICTIONS D'ACCÈS GREVANT LES PROPRIÉTÉS LIMITROPHES DES AUTOROUTES	CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE : ARTICLE L122-2	AUTOROUTE A75	APPLICATION DIRECTE DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE ET DU CODE DE LA ROUTE	DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES MASSIF CENTRAL
I4 -	SERVITUDES D'ANCRAGE, DE SURPLOMB, D'APPUI ET D'ÉBRANCHAGE OU D'ABATAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ENEDIS DE TENSION INFÉRIEURE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLE L 323-3 A L323-9	LIGNE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION AÉRIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMIABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ENTERRÉ	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLE L 323-3 A L323-9	CÂBLE ÉLECTRIQUE MOYENNE TENSION ENTERRÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS À L'AMIABLE ET ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE DE TENSION SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ÉNERGIE : ARTICLE L 323-3 A L323-9	LIGNE 225KV N°1 ENVALISSOIRE	ARRÊTÉ DE DUP DU 16/03/1940	RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRICITÉ GROUPE MAINTENANCE RÉSEAUX AUVERGNE
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIÈRES	CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : ART L2223-5	CIMETIÈRE DE TALLENDE	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE TALLENDE
PM1 -	PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE L5621 ET ARTICLE L562-6	PPRI VEYRE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 22/12/2008	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DÔME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Echelle : 1:5650



Sources : Cadastre PCI Vecteur, 2020

Servitude d'Utilité Publique

- AC1 - Monuments historiques inscrits et classés
- AC2 - Protection des sites inscrits
- AC2 - Protection des sites classés
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes
- I4 - Servitude de passage d'un câble de distribution électrique enterré
- I4 - Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne de tension supérieure ou égale à 130 kilovolts
- I4 - Servitudes d'ancrage, de supplomb, d'appui et d'ébranchage ou d'abatage d'arbres au voisinage d'une ligne électrique aérienne ENEDIS de tension inférieure à 130 kilovolts
- INT1 - Servitude autour des cimetières
- PM1 - Plans de Prévention des risques Naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN

Liste des SUP

CATEGORIE	TYPE	LOI	GENERA TEUR	DATE	GESTIONNAIRE
AC1 -	MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSES	NON RENSEIGNE	MHI NON PROTEGE DE LA COMMUNE DE CREST : BORNE ARMOREE DE LA JONCHERE	DESCRIPTION LE 07/04/2021	NON RENSEIGNE
AC2 -	PROTECTION DES SITES INSCRITS	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 A L341-22	SITE INSCRIT : GROTTES DE MONTON	ARRÊTE PREFECTORAL DU 03/04/1987	STAF ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE
AC2 -	PROTECTION DES SITES CLASSES	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLES L341-1 A L341-22	SITE CLASSE DE LA BATAILLE DE GERGOUE, DES OPPIDA ARVERNES ET DES CAMPS DE CESAR	ARRÊTE MINISTRIEL DU 30/08/2022	DIRECTION REGIONALE ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT LOGEMENT AUVERGNE-RHONE-ALPES
EL11 -	SERVITUDES RELATIVES AUX INTERDICTIONS D'ACCES GREVANT LES PROPRIETES LIMITROPHES DES AUTOROUTES	CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE : ARTICLE L102-2	AUTOROUTE A75	APPLICATION DIRECTE DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE ET DU CODE DE LA ROUTE	DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES MASSIF CENTRAL
I4 -	SERVITUDES D'ANCORAGE, DE SUPPLOMB, D'APPUI ET D'EBRANCHAGE OU D'ABATAGE D'ARBRES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE ENEDIS DE TENSION INFERIEURE A 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ENERGIE : ARTICLE L 323-3 A L323-9	LIGNE ELECTRIQUE MOYENNE TENSION AERIENNE ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS A L'AMABLE ET ARRÊTES PREFECTORAUX	ENEDIS
I4 -	SERVITUDES AU VOISINAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE DE TENSION SUPERIEURE OU EGALE A 130 KILOVOLTS	CODE DE L'ENERGIE : ARTICLES L 323-3 A L323-9	LIASON 225KV N°1 ENVAL-ISSOIRE	ARRÊTE DE DUP DU 16/03/1940	RESEAU TRANSPORT ELECTRIQUE GROUPE MAINTENANCE RESEAU AUVERGNE
I4 -	SERVITUDE DE PASSAGE D'UN CÂBLE DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE ENTERRÉ	CODE DE L'ENERGIE : ARTICLE L 323-3 A L323-9	CÂBLE ELECTRIQUE MOYENNE TENSION ENTERRÉ ENEDIS	DIVERSES CONVENTIONS A L'AMABLE ET ARRÊTES PREFECTORAUX	ENEDIS
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIERES	CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES: ART L2223-5	CIMETIERE DE SOULASSE	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE VEYRE-MONTON
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIERES	CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES: ART L2223-5	CIMETIERE DE MONTON	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE VEYRE-MONTON
INT1 -	SERVITUDE AUTOUR DES CIMETIERES	CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES: ART L2223-5	CIMETIERE DE VEYRE	APPLICATION DIRECTE DU CGCT	COMMUNE DE VEYRE-MONTON
PM1 -	PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES ET PLANS DE PREVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE L562-1 ET ARTICLE L562-6	PPRI ALZON	ARRÊTE PREFECTORAL DU 09/05/2007	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DOME
PM1 -	PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES ET PLANS DE PREVENTION DES RISQUES MINERS - DOCUMENTS VALANT PPRN	CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE L562-1 ET ARTICLE L562-6	PPRI VEYRE	ARRÊTE PREFECTORAL DU 22/12/2008	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY DE DOME

